

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du Vendredi 18 Janvier 2013

Le Conseil Municipal s'est réuni le dix-huit Janvier 2013 sur la convocation du Maire en date du douze Janvier 2013.

Tous les conseillers étaient présents, excepté Mme Marie-Pierre HUNSINGER et M. Didier SEGUIN excusés. Pouvoir de Mme Marie-Pierre HUNSINGER à M. Claude STIRNEMANN et de M. Didier SEGUIN à M. Pierre SEGUIN.

M. Clerget Damien lit le PV de la réunion du 14 Décembre 2012 : celui-ci est adopté à l'unanimité.

Mme Catherine COURTOIS est élue secrétaire de séance.

Devis pour le contrôle du réseau d'assainissement

Dans le cadre du projet de réduction des apports d'eaux claires parasites permanentes à la station d'épuration, une étude s'avère nécessaire en réalisant une inspection visuelle de la partie aval du réseau d'assainissement. Un devis a été demandé au bureau d'études Sciences Environnement. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de faire réaliser cette étude pour un montant de 478.40 € TTC et autorise M. le Maire à signer le devis avec Sciences Environnement.

Choix du maître d'œuvre : projet « aménagement centre-bourg »

M. le Maire présente le tableau d'analyse des 6 candidatures reçues. Il propose de retenir, conformément à la proposition de la commission du projet « aménagement centre-bourg » la société d'architecture BERGERET et Associés. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir la société d'architecture BERGERET et Associés de Vesoul, pour un montant de 46.530 € HT et autorise M. le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre et toutes les pièces qui s'y rattachent..

Ouverture de crédits C / 2182 : matériel de transport

M. le Maire informe le Conseil Municipal que pour l'achat de la lame à neige et de la saleuse, il y a lieu d'ouvrir les crédits nécessaires. Le sujet n'étant pas inscrit à l'ordre du jour M. le Maire demande au Conseil Municipal son accord.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'inscrire le sujet à l'ordre du jour et d'ouvrir des crédits au C / 2182, pour payer la facture de la lame à neige et de la saleuse à la Sté RACINE, d'un montant 6000.00 €. Ces crédits seront inscrits au BP 2013.

Projet d'acquisition de défibrillateur

Dans le cadre du bien-être et de la sécurité des habitants de Lavernay, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'équiper notre commune d'un défibrillateur. Une demande de devis sera faite prochainement.

Demande de subvention « Ecole élémentaire de Lavernay »

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'école élémentaire de Lavernay sollicite une subvention pour financer un voyage à Paris. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer 20.00 € par élève résidant à Lavernay soit 240.00 € à l'école élémentaire de Lavernay. Les crédits seront inscrits au C / 6574 du BP 2013.

Demande de subvention de l'association « Les Archers du Val de l'Ognon »

M. le Maire présente la demande de subvention de l'association « Les Archers du Val de l'Ognon ». Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas attribuer de subvention à cette association.

Droit de préemption urbain parcelles D 87 et D 506

Dans le cadre de sa délégation permanente, M. le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de LAVERNAY ne souhaite pas exercer son droit de préemption urbain pour la vente des parcelles D 87 et D 506 situées 5 Rue de Prêle à Lavernay.

Entretien de la Fontaine communale

M. le Maire fait part du courrier de Mme Martine LAMOUCHE qui demande que la fontaine communale soit entretenue par la commune. En effet, celle-ci est nettoyée régulièrement Mme LAMOUCHE. M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il va demander à Dominique ROUGEOT, employé communal de nettoyer plus régulièrement de la fontaine.

Questions diverses

M. Joël PERREY, Président du Comité des Fêtes, a adressé un courrier à M. le Maire et le Conseil Municipal, pour informer que des individus sont entrés par effraction dans la salle polyvalente, ont détruit les décorations de Noël et volé une rallonge électrique. Le Conseil Municipal décide de demander un devis pour le changement du barillet de la serrure et va réfléchir à la meilleure solution pour gérer la détention des différentes clés.

Une habitante du village a demandé pourquoi le marquage au sol dans les différentes rues du village n'avait pas été réalisé. M. le Maire va contacter la société pour se renseigner sur la date d'intervention.

Mme Karine DUQUET rappelle que l'éclairage public doit être aux normes à partir de 2015. Il est proposé que la commission « développement durable » se réunisse pour travailler sur le sujet.

M. Frédéric BLANC informe que les gendarmes sont intervenus pendant les vacances scolaires de Noël suite à l'agression d'une personne du village par des enfants de Lavernay et de l'extérieur.

M. Damien CLERGET informe que le recensement de la population a commencé le 17/01/13. Il rapporte que l'agent recenseur semble bien accueilli .

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22H40
La prochaine réunion aura lieu le Vendredi 15 Février 2013**